

Image not found or type unknown



## Visite médicale pré embauche

Par **Sali93600**, le **03/07/2020** à **16:59**

Bonjour

Je suis employée en tant que chargée d'accueil dans un bureau d'études et je n'ai toujours pas passé de visite médicale alors que je travaille depuis novembre 2019 en cdi !

Que dois je faire ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **03/07/2020** à **17:17**

Bonjour,

La visite d'information et de prévention qui a remplacé la visite d'embauche n'est pas obligatoire si vous en avez passé une précédemment dans les 5 ans (ou dans les 3 ans pour un suivi médical particulier) à condition d'occuper un emploi identique et que la dernière attestation ait été transmise ou l'avis d'aptitude...

Vous pouvez demander à passer une visite médicale du travail à tout moment...